

Communiqué

Le projet de loi « pour l'école de la confiance » tend à susciter méfiances, réserves, rejets !
Les lois sur l'école marquent le devenir de l'institution ; reste à se demander si ce projet de loi n'est pas synonyme d'une école plus inégalitaire.

Comme le rappelle le CNAL en abaissant l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, le gouvernement fait un cadeau de 150 millions d'euros pour les écoles privées avec l'argent des collectivités locales. Cette mesure positive pour la scolarisation de tous les enfants, entraîne le financement des écoles maternelles privées. Les mairies ont l'obligation de financer les écoles privées de leur territoire. Cette décision inédite aura de lourdes conséquences sur l'équilibre du système éducatif. La ségrégation scolaire, renforcée par l'absence d'obligation de mixité sociale et scolaire dans les établissements privés, va s'aggraver.

La FCPE est également réservée à propos de la création d'un nouveau type d'établissement : l'établissement public des savoirs fondamentaux (association d'un collège et des écoles de son secteur au sein d'une nouvelle structure administrative). Ce nouvel article fige une organisation qui peut concerner l'ensemble des collèges et écoles, et ainsi transformer l'architecture de notre système scolaire. Cette création est purement administrative et n'aborde pas l'aspect pédagogique. Cette transformation s'impose sans concertation ! Des expérimentations de l'école du socle sont en cours dans les territoires, or elles n'ont pas fait l'objet d'évaluations.

Cette création amène à beaucoup de questions et d'inquiétudes comme l'a souligné la FCPE lors du dernier Conseil supérieur de l'éducation.

Le collège et les écoles concernés sont-ils dissous dans la nouvelle structure ? Les accueils périscolaires, la restauration pour les enfants de maternelle et d'élémentaire relèveront-ils de cette nouvelle structure ? Qui assurera la relation avec les familles, les collectivités et les partenaires sur chacun des sites ? Qui veillera à la sécurité au quotidien ? Sous quelle autorité seront placés les ATSEM ? Quelle taille maximum pour un établissement public des savoirs fondamentaux ? Quels temps de transport pour les élèves, notamment les plus jeunes ? La formation des enseignants répondra-t-elle aux besoins des enfants, des familles ?
...

Redonner confiance aux parents, c'est notamment répondre à la problématique des enseignants non remplacés, c'est rendre effective l'inclusion, c'est lutter contre les inégalités des territoires, les inégalités scolaires, les classes surchargées ...

La FCPE 33 appelle les parents à rejoindre les enseignants lors de la manifestation prévue le 30 mars 2019. Haut du formulaire